

REGLEMENT DU TOURNOI D'ECHECS 2024-2025

PREAMBULE

L'Université de Perpignan Via Domitia organise la seconde édition du tournoi d'échecs à destination des étudiants UPVD des campus de Perpignan.

Ce tournoi est le prolongement direct de l'atelier Echecs qui se tient tous les lundis de 17h à 19h à la Maison des Arts et de la Culture, sur le Campus du Moulin à Vent à Perpignan.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Université de Perpignan Via Domitia organise, via son Service Vie Étudiante et Culture, un tournoi d'échecs sur le campus du Moulin à Vent à Perpignan.

ARTICLE 2: PARTICIPANTS

Ce tournoi est ouvert à l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPVD sur les campus de Perpignan (Campus Moulin à Vent, Campus Mailly, Sup'Enr) en 2024-2025. Le nombre de participants est limité à 40.

ARTICLE 3: MODALITES DE PARTICIPATION

Pour faciliter l'organisation du tournoi et compte tenu du nombre de places limitées, nous demandons aux joueurs de s'inscrire en ligne depuis le site de l'UPVD : https://www.univ-perp.fr/vie-de-campus/culture/ateliers-de-pratique-artistique-et-culturelle

Date de clôture des inscriptions : 20 janvier 2025 minuit.

ARTICLE 4: DATES ET HORAIRES

Le tournoi se décompose en trois phases :

- une phase de poules du lundi 27 janvier au vendredi 7 mars 2025 de 10h00 à 17h00,
- une phase d'éliminatoires du lundi 10 mars au vendredi 28 mars 2025 de 10h00 à 17h00,
- et une phase finale (demies, petite et grande finale) du mardi 1^{er} avril au vendredi 4 avril 2025 de 10h00 à 17h00.

ARTICLE 5 : DEROULE ET REGLES DU TOURNOI

> 5.1 Phase de poules :

Le nombre maximum de participants au tournoi est de 40. Ils sont répartis, par tirage au sort, en 8 poules de 5 joueurs. Chaque joueur affronte les 4 autres joueurs de sa poule. Il marque 1 point par partie remportée, 0,5 point en cas de match nul et 0 point en cas de défaite.

Dans chaque poule, les deux joueurs qui ont obtenu le plus grand nombre de points sont qualifiés pour la suite du tournoi.

En cas d'égalité entre deux joueurs, celui qui a disputé le plus de parties l'emporte. Certains joueurs peuvent effectivement avoir marqué des points après avoir gagné un match par abandon, retard ou forfait de l'adversaire (voir 5.5 Règles générales). Si ce critère ne suffit pas à lever l'égalité, les deux joueurs disputent une partie supplémentaire pour se départager.

> 5.2 Phase d'éliminatoires :

Huitièmes de finale

Les joueurs classés premiers des poules 1, 2, 3 et 4 affrontent les joueurs classés seconds des poules 5, 6, 7 et 8.

Les joueurs classés seconds des poules 1, 2, 3 et 4 affrontent les joueurs classés premiers des poules 5, 6, 7 et 8.

• Quarts de finale

Les gagnants des huitièmes 1, 2, 3 et 4 affrontent respectivement les gagnants des huitièmes 5, 6, 7 et 8.

> 5.3 Phase finale

Demies finales

Les gagnants des quarts 1 et 2 affrontent les gagnants des quarts 3 et 4 respectivement.

> 5.4 cadences

Pour les matches de poules, la cadence est de 45 mn par joueur.

Pour les matches des phases d'éliminatoires et finale, la cadence est de 60 mn par joueur.

> 5.5 Règles générales

- Un joueur qui ne répond pas aux sollicitations de son adversaire pour l'organisation d'une partie (pas de réponse à un mail sous 48h) est déclaré perdant par forfait par l'organisateur.
- Un joueur qui ne se présente pas à une partie ou qui arrive avec plus de 15 mn de retard est déclaré perdant par forfait par l'organisateur.
- Aucun appareil électronique (en particulier smartphone ou ordinateur portable) ne doit être posé sur la table pendant une partie, sauf pour l'utilisation éventuelle d'une horloge en ligne.
- Match nul:
 - Les joueurs peuvent proposer un match nul par accord mutuel, après avoir joué au minimum 25 coups chacun.
 - Si une même position revient trois fois ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors le joueur au trait est autorisé à réclamer un match nul.
 - Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, le match est déclaré nul.

> 5.6 Arbitrage

Le tournoi se veut ludique et amical. En conséquence, les matches de poule se déroulent en auto-organisation et auto-arbitrage. En cas de litige entre les deux joueurs, un membre de l'organisation arbitre le litige. Il peut faire rejouer la partie s'il le juge nécessaire.

Pour les phases d'éliminatoires et finale, un membre de l'organisation assure l'arbitrage.

ARTICLE 6: PRIX

Le montant global des lots pour récompenser les 4 premiers du tournoi s'élève à 500 €.

Les 4 finalistes se verront récompenser d'un prix :

1er prix : 250 €
2ème prix : 150 €
3ème prix : 70€
4ème prix : 30 €

A l'issue de leur partie, les finalistes peuvent d'un commun accord choisir de faire match nul. Dans ce cas, ils se partagent le montant total des récompenses correspondantes (1^{er} et 2^{ème} prix pour la finale soit 200€/joueur, 3^{ème} et 4^{ème} prix pour la petite finale soit 50€/joueur). Ces prix ne peuvent pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

ARTICLE 7: INFORMATIONS LEGALES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

ARTICLE 8: AUTORISATIONS

L'organisateur est autorisé par ce présent règlement à prendre des photos du tournoi, cellesci pourront être publiées sur le site internet de l'UPVD et sur les réseaux sociaux.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.